



Recidive alcoolique aidez moi

Par **fed**, le **05/11/2008** à **15:28**

bonjour, en septembre 1999 j'ai attrapé un très grave accident de la route en m'endormant au volant avec perte mémoire de 12 h (platane) , sous l'emprise de l'alcool 0.60 mg /l jugé début 2000 en correctionnelle sanction: suspension 6 mois du permis (permis blanc) en octobre 2004 nouvel accident grave avec perte de la mémoire de 6h , sous l'emprise de l'alcool 0.75mg/l jugé en janvier 2005 en correctionnelle sanction : annulation du permis de conduire interdiction de le repasser pendant 6 mois 3 mois avec sursis 5 ans mise à l'épreuve rien n'y a une semaine nouvel accident..... ma demande je suis allé voir mon médecin traitant il y a un mois , car dès que je bois 1 verre ou plus il m'arrive de m'endormir à n'importe quel moment et de ne rien me souvenir de ce qui s'est passé , pour avoir un traitement antialcoolique pour arrêter définitivement. Pendant un mois aucune goutte ni envie. Or ce dimanche, je suis allé au marché avec ma fille et me suis arrêté dans un bar pour prendre 2 café et finalement j'ai bu un verre de bière. je suis rentré à 11h-11h30. A 12h30 je suis allé chercher du pain mais rien était ouvert et j' ai appelé ma femme pour lui dire que j'allais donc commander des pizzas. Après plus de mémoire jusqu'à 19h. Il s'avère que des témoins m'ont vu conduire avec le nez sur le volant et me déporter sur la droite (cassant un rétroviseur) puis me déporté sur la droite pour emboutir un véhicule sur la droite stationné. j'aurai continué pour m'arrêter 100 m plus loin pour aller récupérer mes pizzas . Apparemment j'ai récupéré mes pizzas et là quelqu'un m'a vu et m'aurait interdit de reprendre mon véhicule vu l'état de la voiture. LE TEMOIN DIT QUE L'ACCIDENT S'EST PASSE A 14h30 Les pompiers seraient venus direction hôpital et une mesure de l'ETHYLOMETRE à 16h45 donne 0,7 mg/l et 10min plus tard 0,77 mg/l par la police. Donc garde à vue 24h avec reprise de mémoire à 19h. G AUCUN SOUVENIR DE TOUT CA ! DEUX PROBLEME SE POSENT : - l'accident s'est officiellement produit à 14h30 et je serais allé chercher mes pizzas après. OR LA PIZZERIA FERME A 14h - aucun bar de la ville ne m'a vu vers 13h , aucun magasin n'est ouvert à cette période là le dimanche et je n'est pas d'alcool chez moi. Il s'avère que mon médecin a estimé que pour avoir ce taux à 16h45 il aurait fallu boire 14 verre en environ 1h AIDEZ MOI A

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **09:41**

Bonjour,rnrnA mon avis, l'aide d'un avocat ne sera pas superflue car vous êtes considéréé comme étant en état de récidive légale et le juge risque fort de ne pas trop apprécier.rnrnEn ce qui concerne votre traitement contre l'alcool, qu'en pense votre médecin traitant quand aux effets secondaires des médicaments ? C'est une question à poser et que devra se poser aussi votre avocat.rnrnEn attendant, lisez ce post-it :rnhhttp://www.experatoo.com/droit-routier/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm

Par **fed**, le **07/11/2008** à **16:05**

merci d'avoir répondu,rnen ce qui concerne mon médecin, il pense que j'ai un problème au foie. mes analyses démontrent que je ne bois pas régulièrement (très peu de gamma, pas de preuve tangible de mon alcoolisme), concernant les séquelles neurologiques de mon accident on ne sait rien du tout . concernant les faits, il me semble qu'il y a une erreur quelque part (heure du témoin, heure des contrôles et taux anormalement haut à cette heure ci).rnQu'en pensez vous ?

Par **Tisuisse**, le **08/11/2008** à **23:27**

De toute façon, vous êtes en récidive légale et les peines et sanctions sont doublées. Vous risquez une très forte amende, de la prison ferme, une annulation pure et simple de votre permis avec l'interdiction de le repasser pour assez longtemps. De plus, le juge peut aussi vous interdire de conduire tous types de véhicules à moteur même ceux qui ne nécessitent pas le permis (cyclomoteur, scooter, voiturette sans permis, etc) et vous ne pourrez, en aucun cas, avoir de permis aménagé pour raisons professionnelles ou personnelles (familiales). Enfin, la justice peut aussi saisir votre véhicule (ou ce qu'il en reste).rnrnQuand à argumenter sur le fait qu'aucun bar de la ville n'ai été honoré de votre visite, le juge va se demander si vous ne vous payez pas sa tête car rien ne vous empêche d'avoir de l'alcool dans votre voiture. Alors !rnrnBen ! vraiment désolé pour ces réponses mais attendez-vous au pire.